

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 21300  
Dénomination: FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM  
UFI: RJA2-C157-S40U-53S9

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Liquide de lavage des filtres internes anti-cheminement  
supplémentaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI) Italy  
Tél. +39 0587 609433  
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de  
sécurité. [moreno.meini@meccanocar.it](mailto:moreno.meini@meccanocar.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

## FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

**H290** Peut être corrosif pour les métaux.  
**H318** Provoque de graves lésions des yeux.  
**H315** Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence:

**P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
**P280** Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.  
**P310** Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
**P390** Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**Contient:** ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM  
 ALCOOLS, C12-C14, ETHOXYLATES (> 2-5EO)  
 AMMONIAC

Ingrédients conformes au Règlement (CE) Nr. 648/2004

<5% Tensioactifs anioniques.  
 >5% <15% Tensioactifs non ioniques ; sel de sodium d'EDTA (acide éthylènediaminotétracétique); Flairer; Citral; Citronello; Géraniol; Hexylcinnamaldéhyde; Limonène; Linalol.

### 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration  $\geq$  0,1%.

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
----------------	-------------	-------------------------------------

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTA  
 TE-DE-TÉTRASODIUM

## FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

CAS 64-02-8	$8 \leq x < 9$	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, STOT RE 2 H373, Eye Dam. 1 H318
CE 200-573-9		LD50 Oral: 1780 mg/kg, STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l
INDEX 607-428-00-2		
Règ. REACH 01-2119486762-27-XXXX		
<b>ALCOOLS, C12-C14, ETHOXYLATES (&gt; 2-5EO)</b>		
CAS 68439-50-9	$8 \leq x < 9$	Eye Dam. 1 H318
CE 931-014-3		
INDEX -		
<b>1-METHOXY-2-PROPANOL</b>		
CAS 107-98-2	$8 \leq x < 9$	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336
CE 203-539-1		
INDEX 603-064-00-3		
Règ. REACH 01-2119457435-35-XXXX		
<b>P-CUMENSULFONATE DE SODIUM</b>		
CAS 15763-76-5	$4,5 \leq x < 5$	Eye Irrit. 2 H319
CE 239-854-6		
INDEX -		
Règ. REACH 01-2119489411-37-XXXX		
<b>2-BUTOXYETHANOL</b>		
CAS 111-76-2	$2,5 \leq x < 3$	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE 203-905-0		LD50 Oral: 615 mg/kg
INDEX 603-014-00-0		
Règ. REACH 01-2119475108-36-XXXX		
<b>GLICOL ETILENICO</b>		
CAS 107-21-1	$1,5 \leq x < 2$	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373
CE 203-473-3		STA Oral: 500 mg/kg
INDEX 603-027-00-1		
Règ. REACH 01-2119456816-28-XXXX		
<b>AMMONIAC</b>		
CAS 1336-21-6	$1,5 \leq x < 2$	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP:
CE 215-647-6		B
INDEX 007-001-01-2		STOT SE 3 H335: $\geq 5\%$

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

## RUBRIQUE 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**YEUX:** Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

**PEAU:** Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

**INGESTION:** Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**

**INHALATION:** Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

## FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021				
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS				
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81				
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21. august 2018 nr. 1255				
PRT	Portugal	Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os agentes químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os riscos ligados à exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos				
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)				
EU	OEL EU	Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.				
	TLV-ACGIH	ACGIH 2020				

## 1-METHOXY-2-PROPANOL

## Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	375	100	568	150	PEAU
VLEP	FRA	188	50	375	100	PEAU
VLEP	ITA	375	100	568	150	PEAU
TLV	NOR	180	50			PEAU
VLE	PRT	375	100	568	150	
WEL	GBR	375	100	560	150	PEAU

## FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

OEL	EU	375	100	568	150	PEAU
TLV-ACGIH		184	50	368	100	
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				10	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				1	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				52,3	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				5,2	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				100	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				4,59	mg/kg	

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				33 mg/kg bw/d				
Inhalation				78 mg/m3	553,5 mg/m3	553,5 mg/m3		369 mg/m3
Dermique				43,9 mg/kg bw/d				183 mg/kg bw/d

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations	
		mg/m3	ppm		
TLV-ACGIH		2			
TLV-ACGIH		10		INHALA	
TLV-ACGIH		3		RESPIR	
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC					
Valeur de référence en eau douce				2,2	mg/l
Valeur de référence en eau de mer				0,22	mg/l
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent				1,2	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP				43	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,72	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				25 mg/kg bw/d				
Inhalation		1,2 mg/m3		0,6 mg/m3	3 mg/m3			1,5 mg/m3

**P-CUMENSULFONATE DE SODIUM****Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce				0,23	mg/l
Valeur de référence en eau de mer				0,023	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				0,862	mg/kg/d

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**

Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,086	mg/kg/d
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,037	mg/kg/d

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				3,8 mg/kg bw/d				
Inhalation				6,6 mg/m3				26,9 mg/m3
Dermique			0,048 mg/kg bw/d	68,1 mg/kg bw/d			0,096 mg/kg bw/d	136,25 mg/kg bw/d

**2-BUTOXYETHANOL****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU
VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU
TLV	NOR	50	10			PEAU
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU
TLV-ACGIH		97	20			

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce	8,8	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,88	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	34,6	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,46	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	463	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	0,02	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,33	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		26,7 mg/kg bw/d		6,3 mg/kg bw/d				
Inhalation	147 mg/m3	426 mg/m3		59 mg/m3	246 mg/m3			98 mg/m3
Dermique		89 mg/kg/d		75 mg/kg bw/d		89 mg/kg bw/d		125 mg/kg bw/d

**AMMONIAC****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	

## FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
OEL	EU	14	20	36	50	
<b>GLICOL ETILENICO</b>						
<b>Valeur limite de seuil</b>						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	52	20	104	40	PEAU
VLEP	FRA	52	20	104	40	PEAU
VLEP	ITA	52	20	104	40	PEAU
TLV	NOR	52	20			PEAU
VLE	PRT	52	20	104	40	PEAU
WEL	GBR	52	20	104	40	PEAU
OEL	EU	52	20	104	40	PEAU
TLV-ACGIH			25		50	
TLV-ACGIH				10		INHALA
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				10		mg/l
Valeur de référence en eau de mer				1		mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				37		mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				3,7		mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP				199,5		mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				1,53		mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation			7 mg/m3				35 mg/m3	
Dermique				53 mg/kg bw/d				106 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM****PROTECTION DES MAINS**

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DES PEAU**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

**1-METHOXY-2-PROPANOL**

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques classés selon EN374: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériau barrière préféré pour les gants comprennent: le caoutchouc butyle. Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL"). Voici des exemples de matériaux de barrière acceptables pour les gants: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant de classe de protection 5 ou plus est recommandé (temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon EN 374). Lorsque seul un bref contact est prévu, un gant avec une classe de protection de 1 ou plus est recommandé (temps de percée supérieur à 10 minutes selon EN 374). AVIS: la sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation dans un environnement de travail doivent également prendre en compte tous les facteurs pertinents sur le lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter: les autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures / perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de percée selon EN 374): par ex. caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm).

**P-CUMENSULFONATE DE SODIUM**

gants adaptés au contact permanent :

Matériau : caoutchouc butyle

Temps de passage :> = 480 min

Épaisseur du matériau :> = 0,7 mm

gants adaptés à la protection contre les éclaboussures :

Matériel: Caoutchouc Nitrile / Latex Nitrile

Temps de passage :> = 30 min

Épaisseur du matériau :> = 0,4 mm

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

:  
Protection de la peau et du corps Vêtement de protection

Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Mesures de protection Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants appropriés et une protection oculaire/ faciale.

## RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	bleu ciel	
Odeur	citron	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	Pas disponible	
Inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
pH	9,8	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1,05	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Caractéristiques des particules	Pas applicable	

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

1-METHOXY-2-PROPANOL

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**

Dissout différentes matières plastiques. Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Absorbe et se dissout dans l'eau et dans des solvants organiques. Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes explosifs.

**2-BUTOXYETHANOL**

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

**AMMONIAC**

Corrode: aluminium, fer, zinc, cuivre, alliages de cuivre.

**GLICOL ETILENICO**

A l'air, absorbe l'humidité. Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Température de décomposition > 150 ° C

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**1-MÉTHOXY-2-PROPANOL**

Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides forts.

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Il peut corroder les métaux en présence d'eau ou d'humidité

**2-BUTOXYETHANOL**

Peut réagir dangereusement avec: aluminium, agents oxydants. Forme des peroxydes avec: air.

**AMMONIAC**

Risque d'explosion au contact de: acides forts, iode. Peut réagir dangereusement avec: bases fortes.

**GLICOL ETILENICO**

Risque d'explosion au contact de: acide perchlorique. Peut réagir dangereusement avec: acide chloro-sulfurique, hydroxyde de sodium, acide sulfurique, pentasulfure de phosphore, oxyde de chrome (III), chlorure de chromyle, perchlorate de potassium, potassium dichromate, peroxyde de sodium, aluminium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Éviter l'exposition à: air.

Ne distillez pas à sec. Le produit peut s'oxyder à des températures élevées. La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans des systèmes fermés.

2-BUTOXYETHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée avec air / oxygène et lumière.

GLICOL ETILENICO

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

#### **10.5. Matières incompatibles**

1-METHOXY-2-PROPANOL

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

Éviter le contact avec: les acides forts. Des bases solides. Oxydants forts.

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Agents oxydants, métaux amphotères et métaux légers

2-BUTOXYETHANOL

Agents oxydants.

AMMONIAC

Incompatible avec: argent, sels d'argent, plomb, sels de plomb, zinc, sels de zinc, acide chlorhydrique, acide nitrique, oléum, halogènes, acroléine, nitrométhane, acide acrylique.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et de la présence d'autres matériaux. Les produits de décomposition

peuvent inclure et ne sont pas limités à: Aldéhydes. Cétones. Acides organiques.

**2-BUTOXYETHANOL**

Peut dégager: hydrogène.

Oxydes de carbone.

**AMMONIAC**

Peut dégager: oxydes d'azote.

**GLICOL ETILENICO**

Peut dégager: hydroxyacétaldéhyde, glyoxal, acétaldéhyde, méthane, monoxyde de carbone, hydrogène.

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables**1-METHOXY-2-PROPANOL**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

**GLICOL ETILENICO**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: inhalation d'air ambiant; contact cutané avec des produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**1-METHOXY-2-PROPANOL**

La principale voie d'entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit. Au-delà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé.

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM****GLICOL ETILENICO**

Par ingestion, il stimule initialement le système nerveux central; ensuite une phase de dépression prend le relais. Des lésions rénales peuvent survenir, avec anurie et urémie. Les symptômes de surexposition sont: vomissements, somnolence, respiration difficile, convulsions. La dose létale pour l'homme est d'environ 1,4 ml / kg.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:	> 5 mg/l
ATE (Oral) du mélange:	>2000 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

**ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM**

LD50 (Oral):	1780 mg/kg Ratto (equivalente o similare a OECD 401)
--------------	--

**P-CUMENSULFONATE DE SODIUM**

LD50 (Oral):	> 7000 mg/kg
LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	> 6,41 mg/l/4h

**2-BUTOXYETHANOL**

LD50 (Oral):	615 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	405 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation vapeurs):	2,2 mg/l/4h Rat

**AMMONIAC**

LD50 (Oral):	350 mg/kg Rat
--------------	---------------

**GLICOL ETILENICO**

STA (Oral):	500 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
-------------	--

**1-METHOXY-2-PROPANOL**

Méthode: Méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3739 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.3

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: DL50 = 1780 mg / kg

Méthode: OCDE 412

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (wistar; mâle)

Voie d'exposition: inhalation (aérosol)

Résultats: nocif par inhalation

**2-BUTOXYETHANOL**

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 1414 mg / kg pc

Méthode: CFR titre 49, section 173.132

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)

Résultats: Non classé

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

**GLICOL ÉTHYLENIQUE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 7712 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: CL50> 2,5 mg / L d'air

Référence bibliographique: Évaluation de la toxicité pour le développement de l'aérosol d'éthylène glycol chez le rat CD et la souris CD-1 par exposition au corps entier, Tyl RW, Ballantyne B, Fisher LC, Fait DL, Savine TA, Dodd DE, Klonne DR, Pritts IM (1995)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 3500 mg / kg pc

Référence bibliographique: Évaluation de la toxicité pour le développement de l'éthylène glycol appliqué par voie cutanée aux souris CD-1, Tyl RW, Fisher LC, Kubena MF, Vrbanic MA, Losco PE (1995)

**CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE**

Provoque une irritation cutanée

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM****1-METHOXY-2-PROPANOL**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.4

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Vienne)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**P-CUMENSULFONATE DE SODIUM**

Méthode

: Comme décrit aux États-Unis. Federal Register Volume 38, n° 187, section 1500

: 41, 1973

Fiabilité : 2

Espèce : lapin

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : légèrement irritant

**2-BUTOXYETHANOL**

Méthode: Méthode UE B.4

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs G, Martens M, Mosselmans G, Proposition de concentrations limites pour l'irritation cutanée dans le cadre d'une nouvelle directive CEE sur la classification et l'étiquetage des préparations. (1987)

**GLICOL ETILENICO**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Vienne)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

**LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE**

Provoque des lésions oculaires graves

**1-METHOXY-2-PROPANOL**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.5

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM****ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Vienne)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: provoque de graves lésions oculaires (Classification harmonisée, Annexe VI, CLP Reg.)

**2-BUTOXYETHANOL**

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

**GLICOL ETILENICO**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Vienne)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Non classé

**SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**1-METHOXY-2-PROPANOL**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.6

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM**

Méthode: OCDE 406 - Lecture croisée

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Hartley; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

**2-BUTOXYETHANOL**

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1)

Résultats: négatifs

**Sensibilisation respiratoire**

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée**P-CUMENSULFONATE DE SODIUM**

Méthode : Ligne directrice 406 de l'OCDE

Fiabilité : 1

Espèce : cochon d'Inde

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : non sensibilisant

**GLICOL ETILENICO**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

Référence bibliographique: Évaluation de l'irritation cutanée et de la sensibilisation de deux solutions de diol utilisées comme amorces dentinaires expérimentales chez l'homme et le cobaye, Kurihara A, Manabe A, Katsuno K, Itoh K, Hismitsu H, Wakumoto S, Yoshida T (1996)

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**1-METHOXY-2-PROPANOL**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: intrapéritonéale

Résultats: négatifs

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Méthode: équivalente ou similaire à 471 - Test in vitro

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium, E.Coli

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: OCDE 474 - test in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (NMR1; mâle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs.

**P-CUMENSULFONATE DE SODIUM**

Méthode : Ligne directrice 474 de l'OCDE - test in vivo

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**

Fiabilité : 1  
Espèce : souris  
Voie d'exposition : orale  
Résultats : négatifs

**2-BUTOXYETHANOL**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium TA 1535

Résultats: négatifs

Référence bibliographique:

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1)

Résultats: négatifs

**GLICOL ETILENICO**

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: non indiquée - test in vivo

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

**CANCÉROGÉNÉCITÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**1-METHOXY-2-PROPANOL**

Méthode: OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Méthode: rapport d'étude (1977)

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs. NOAEL (cancérogénicité) = 938 mg / kg pc / jour

**P-CUMENSULFONATE DE SODIUM**

Méthode : Ligne directrice 453 de l'OCDE

Fiabilité : 2

Espèce : souris

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : NOAEL > = 727 mg/kg pc/jour

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM****GLICOL ETILENICO**

Les études disponibles n'ont pas montré de pouvoir cancérigène. Dans une étude de cancérogénicité de 2 ans, menée par le National Toxicology Program (NTP) des États-Unis, dans laquelle de l'éthylène glycol a été administré lors de l'alimentation, "aucune preuve d'activité cancérigène" n'a été observée chez les souris mâles et femelles B6C3F1 (NTP, 1993).

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs. NOAEL (reproduction) > = 250 mg / kg de poids corporel / jour

Référence bibliographique: Oser, B.L. et al., Toxicologie et pharmacologie appliquée (1963)

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (albinos)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs. NOAEL (développement, fœtus) > = 1 374 mg / kg de poids corporel / jour

Référence bibliographique: Schardein, J.L. et al., Toxicologie et pharmacologie appliquée (1981)

**2-BUTOXYETHANOL**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 720 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: Heindel JJ, Gulati DK, Russel VS, Reel JR, Lawton AD et Lamb JC, Assessment of Ethylene Glycol Monobutyl and monophenol Ether toxicité pour la reproduction à l'aide d'un protocole d'élevage continu chez des souris suisses CD-1 (1990).

**Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité****1-METHOXY-2-PROPANOL**

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) = 300 ppm

**P-CUMENSULFONATE DE SODIUM**

Méthode : Ligne directrice 414 de l'OCDE

Fiabilité : 1

Espèce : lapin

Voie d'exposition : orale

Résultats

: NOAEL env. 1 000 mg/kg pc/jour

**Effets néfastes sur le développement des descendants**

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM****1-METHOXY-2-PROPANOL**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEL (développement) = 3000 ppm

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**1-METHOXY-2-PROPANOL**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**ALCOOLS, C12-C14, ETHOXYLATES (> 2-5EO)**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**2-BUTOXYETHANOL**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**GLICOL ETILENICO**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles**1-METHOXY-2-PROPANOL**

Système nerveux central

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**Voie d'exposition

1-METHOXY-2-PROPANOL  
inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEL = 300 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 410

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs, NOAEL > 1000 mg / kg pc / jour

ALCOOLS, C12-C14, ETHOXYLATES (> 2-5EO)

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: non indiquée - lecture croisée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Holtzman; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL > = 500 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: La toxicité et la pharmacodynamique de l'EGTA: administration orale à des rats et comparaisons avec l'EDTA, Wynn, J.E. et al (1970)

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (poussière)

Résultats: négatifs, NOAEC = 3 mg / m<sup>3</sup> d'air

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL < 69 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC < 31 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: négatifs; NOAEL > 150 mg / kg pc / jour

GLICOL ETILENICO  
Méthode: OCDE 410  
Fiabilité: 1  
Espèce: Chien (Beagle; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: NOAEL > 2 200 - < 4 400 mg / kg pc / jour

Organes cibles

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM  
Voies respiratoires

GLICOL ETILENICO  
Rene

Voie d'exposition

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM  
Inhalation

GLICOL ETILENICO  
Oral

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**11.2. Informations sur les autres dangers**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

AMMONIAC	
LC50 - Poissons	47 mg/l/96h Channa punctata
EC50 - Crustacés	20 mg/l/48h Daphnia magna

## FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

## GLICOL ETILENICO

LC50 - Poissons	72860 mg/l/96h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	100 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	100 mg/l

## 1-METHOXY-2-PROPANOL

LC50 - Poissons	6812 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	23300 mg/l/48h

## P-CUMENSULFONATE DE SODIUM

LC50 - Poissons	> 1000 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	> 1000 mg/l/48h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

## 1-METHOXY-2-PROPANOL

Facilement dégradable dans l'eau, 4% en 28 jours.

## ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Pas rapidement dégradable, 0-10% en 28 jours (OCDE 302 B)

## 2-BUTOXYETHANOL

Facilement dégradable.

## GLICOL ETILENICO

## 2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

## AMMONIAC

Dégradabilité: données pas disponible

## GLICOL ETILENICO

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

## 1-METHOXY-2-PROPANOL

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
Rapidement dégradable	

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

## 2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0,81
---	------

## GLICOL ETILENICO

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	-1,36
---	-------

## FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

## 1-METHOXY-2-PROPANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

&lt; 1

**12.4. Mobilité dans le sol**

Informations pas disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

**12.7. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

## 1-METHOXY-2-PROPANOL

Ce produit, lorsqu'il est éliminé dans son état inutilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive CE 91/689 / CEE. Les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les lois nationales et provinciales et aux lois locales ou locales régissant les déchets dangereux. Une évaluation plus approfondie peut être nécessaire pour les matières usées, contaminées et résiduelles. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau.

## 2-BUTOXYETHANOL

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR / RID, IMDG, 1760

IATA:

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR / RID: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**

IMDG: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

IATA: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8



IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8



IATA: Classe: 8 Etiquette: 8

**14.4. Groupe d'emballage**ADR / RID, IMDG, III  
IATA:**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR / RID: HIN - Kemler: 80

Quantités  
Limitées: 5 LCode de  
restriction en  
tunnels: (E)

Special provision: 274

IMDG: EMS: F-A, S-B

Quantités  
Limitées: 5 L

IATA: Cargo:

Quantité  
maximale: 60  
LMode  
d'emballage:  
856

Pass.:

Quantité  
maximale: 5  
LMode  
d'emballage:  
852

Special provision:

A3, A803

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE  
: AucuneRestrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

## FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM

Produit  
Point 3 - 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage  $\geq$  à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

⋮

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

⋮

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

⋮

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange  
/  
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

**Flam. Liq. 3**                      Liquide inflammable, catégorie 3  
**Met. Corr. 1**                      Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1

**FAP/DPF REGENERATION #1 PREMIUM**

<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>STOT RE 2</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
<b>Skin Corr. 1B</b>	Corrosion cutanée, catégorie 1B
<b>Eye Dam. 1</b>	Lésions oculaires graves, catégorie 1
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Aquatic Acute 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H290</b>	Peut être corrosif pour les métaux.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H314</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
<b>H318</b>	Provoque de graves lésions des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)

4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

**MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION**

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.